

Discrimination p4

Le difficile accès au logement pour des personnes d'origine étrangère

Les bars la nuit p8

Les préoccupations économiques qui justifient la fermeture avant ou après 1 heure

Écologie p12

Entretien avec Jean Matouk, économiste qui veut freiner la croissance

l'Accroche

2€

Le journal indépendant de Montpellier

N° 10 - 5 juin 2006 - Mensuel ou presque - 2 € - www.laccroche.info

CES VERTS FRÊCHISTES...



Jean-Louis Roumégas, comme ses collègues Verts à l'agglomération et à la région, est bien embêté : une motion du conseil national de leur parti leur demande de sortir des majorités présidées par Georges Frêche. Les élus écologistes traînent des pieds. (page 10)

Fausse information à la Une

Le titre barre toute la Une de *Midi Libre* le 5 mai : « *Au Teknival, les chiens tués transportaient de la drogue.* » Plus bas, le texte racole encore un peu plus l'acheteur et peut-être futur lecteur : « *Vision d'horreur lors du nettoyage du site : les cadavres d'une quinzaine de chiens éventrés par leurs maîtres après leur avoir fait avaler de la drogue pour tromper les contrôles.* » Une photo de « *teufers* » avec un chien en laisse, complète le tableau. Sa légende : « *Chien de "teufer". Parfois un destin tragique.* » À l'intérieur, l'article commence ainsi : « *Une horreur ! Du jamais vu en France [...]* » (1)

Tout ça pour une fausse information relayée par *Le Parisien-Aujourd'hui en France* dans son édition du 4 mai et qui sera reprise par des radios et des télévisions le jour-même. Certaines seront d'ailleurs citées par *Le Monde* daté du 7 mai : « *En milieu de matinée, jeudi 4 mai, les gendarmes commencent à s'énerver : "Ça suffit les conneries, il n'y a pas eu de second mort ni de chiens éventrés !" Jeudi soir, Canal+ se faisait pourtant encore l'écho de cette prétendue affaire lors d'un reportage diffusé dans le journal de 18h50 où les faits étaient présentés sans aucune précaution. En revanche France Info a fait un rectificatif à l'antenne vendredi matin.* » Les deux seules précautions prises par *Midi Libre* (groupe *Le Monde*), seront de citer la source de l'information (*Aujourd'hui en France*) et d'employer le conditionnel dans une phrase reprise du quotidien national : « *[...] ils auraient fait avaler de la drogue [...]* » Cette même phrase sera, il faut le préciser, mise en exergue dans l'article.

« La spirale de l'erreur »

Pourquoi ne pas avoir enquêté et passé quelques coups de fils, par exemple aux gendarmes, pour vérifier l'info du *Parisien*, parue le matin ? « *On s'est basé sur des confrères qui comme nous ont une carte de presse et qui ont une formation de journaliste et contre lesquels nous n'avons pas d'a priori négatif* », répond Luc Danos. Et le journaliste de *Midi Libre* précise : « *Quand ça a été décidé, j'avais d'autres papiers sur le feu et ça m'est tombé comme ça. J'étais parti sur l'info des à-côtés du Teknival lui-même. Et puis un confrère m'a fait remarquer : "J'ai entendu ça." Après vous savez ce que c'est,*

la spirale de l'erreur... »

Il est aussi important de noter que les témoignages cités par *Le Parisien* étaient tous anonymes. Mais cela n'a visiblement pas fait tilt à *Midi Libre*.

En tous cas, à *Libération*, les conditions de travail semblent meilleures que dans le sud. À la lecture de

l'article signé Florence Fabrer, paru le même jour que celui de *Midi Libre*, on constate que la journaliste de *Libé*, elle, a eu le temps de téléphoner pour obtenir un démenti de la gendarmerie et d'un docteur présent sur le stand de Médecins du monde. À noter aussi que, dès le titre de l'article de *Libé*, il est question de « *rumeurs* » et le conditionnel est employé.

Dix jours après, Luc Danos reconnaît avoir « *fait une erreur* » et « *l'assume totalement* ». Son journal a d'ailleurs publié un rectificatif le 9 mai, soit 4 numéros plus tard (à *Midi Libre*, il semblerait qu'on ne lise pas *Libé* ni *Le Monde*). La correction ne sera pas en Une, comme la fausse information, mais perdue au milieu d'une colonne de brève et sobrement titrée « *Teknival* ». Puis, à la place d'improbables excuses, le quotidien rappelle et confirme une autre information de l'article du 5 mai concernant des saisies de drogue. Enfin, il signale que « *l'information* » des chiens « *avait été relayée par Le Parisien et La Nouvelle République* ». ■

J.-O. T.

(1) La Une et l'article sont consultables sur notre site www.lacroche.info.



Brèves - Anicroches - Brèves - Anicroches

La pub ne nous épargne pas
L'Hérault du jour lance une rubrique économie. En effet, dans son édition du 9 mai, le quotidien d'origine communiste, présente sur 1/3 de page, les résultats de la Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon. L'article est signé d'un certain « J.M. » qui n'est autre... qu'un salarié du service publicité. Mais, selon nos informations, il n'aurait fait que ramener le dossier de presse à la rédaction où l'on juge les

résultats de la Caisse d'épargne comme une information importante. À *Midi-Libre*, on lésine encore moins sur le sujet : 1/4 de page dans la rubrique *Région*, photo couleur, un petit encadré sur le budget consacré par la caisse à la solidarité. Le tout signé par le chef du service région du quotidien. L'an passé, c'était beaucoup mieux puisqu'il y avait, en plus, le lancement des comptes rémunérés. Et alors que c'était une information nationale, le

sujet se retrouvait en pages *Région* dans *Midi Libre* (14/4/05) et en pages *Hérault économie* (sic) dans *L'Hérault du jour* (15/4/05). Les résultats de la banque n'étaient pas oubliés (3/5/05, *Midi Libre* et *L'Hérault du jour*) et un premier bilan sur les comptes rémunérés était présenté (25/5/05, *Midi Libre*). Côté pub, on trouvait deux pleines pages couleur (*Midi Libre* les 15 et 16/4/05 et *L'Hérault du jour* 14 et 15/4/05). Mais c'est une pure coïncidence.

Brèves - Anicroches - Brèves - Anicroches

Subventions à la presse

Cette fois, ça y est. Les « subventions », comme les appelle Georges Frêche, sont de nouveaux officiellement versées à *Midi Libre* et à *Montpellier plus*. Un mois après la région, l'agglo nous a confirmé la reprise des publicités dans ces journaux. Et les annonces légales devraient suivre. La « sanction » aura donc duré environ 8 mois.

«Midi Libre» oublie Frêche

Autant *Midi Libre* en avait fait des tonnes sur l'affaire des « sous-hommes », qualificatif lancé à des harkis, le 11 février, par Georges Frêche

(l'*Accroche* n°8), autant sur les sanctions prise par le PS à l'encontre du président de l'agglo, le quotidien régional s'est fait discret. Le lecteur devra se contenter d'un tout petit appel de Une pour annoncer l'information (20/5). La hiérarchie de l'information a été un petit peu différente sur *France 3* (Midi Pile et 19/20) et *France Bleu* (8h) puisque le sujet des sanctions a fait l'ouverture de leurs journaux.

Associated Press insiste

Visiblement le correspondant d'*Associated Press* à Montpellier ne lit pas l'*Accroche* (voir notre n°8). En

effet, après la sanction infligée à Georges Frêche par le PS le 19 mai, une dépêche émise de Montpellier reprend une partie des propos tenus par le président de l'agglo à l'encontre de harkis le 11 février. Cela donne : « Les harkis ont vocation à être cocus jusqu'à la fin des temps (...) Vous n'avez rien du tout, vous êtes des sous-hommes, vous n'avez aucun honneur. » Alors que la citation exacte est : « Vous, vous faites partie des harkis qui ont vocation,... » Après ça, comment voulez-vous que Georges Frêche ne déclare pas : « Le niveau de la presse me navre mais je suis un vieux dinosaure et je ne changerai rien. » (conseil d'agglo, 17/2)

FAITES VOTRE MARCHÉ

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Boîte aux lettres accessible de l'extérieur ? (O/N)

Si non, code ou consignes d'accès :

Quelle que soit votre motivation, l'*Accroche* vous propose un abonnement adapté. (Le prix fixe est de 20 €, les sommes versées au-delà constituent un soutien à l'association). **Pour 10 numéros :**

Normal : 20 € Motivé : 50 € Combat : 200 €

Soutien : 30 € Militant : 100 € Guerre : 999 €

Abonnement à compter du n° :

☐ Je soutiens l'*Accroche* et aide à sa diffusion. Je commande **10 numéros** (15 €)

☐ Je commande un ou plusieurs **ancien(s) numéro(s)** au prix de 2 € par numéro (indiquer le(s)quel(s), de 1 à 10) :

Chèque à l'ordre de l'*Accroche* à retourner à l'*Accroche*

6, rue de Substantion
34000 Montpellier

Nucléaire mon amour

On se demande bien pourquoi Areva, leader mondial de l'énergie nucléaire, se paye trois pleines pages couleur de publicité dans *Midi Libre* (19, 23 et 26/5) alors que le quotidien parvient très bien tout seul à faire la promotion de l'atome. Le 26 mai, 7 pages avant la pub d'Areva, *Midi Libre* proclame ainsi en Une : « Le CEA parie sur le "nucléaire millénaire" » et nous renvoie sur la première page de son « deuxième cahier ». Son titre ? « Énergie - Bernard Bigot (CEA) pour un "nucléaire durable" ». Plus bas, un article à la gloire d'Iter titré : « Un réacteur d'essai sur la route des étoiles ». Un vrai conte de fée. Et la phrase en exergue ? De Bernard Bigot, bien sûr : « La sûreté est notre exigence première absolue. Nous avons un devoir de vigilance. » Qu'en pensent les opposants au nucléaire ? Le lecteur se le demande encore puisque *Midi Libre* n'en a visiblement pas trouvé. Seule concession aux antis, un courrier de Maryse Arditi, conseillère régionale (Verts), publié 4 jours après. Mais le terrain avait été préparé puisque juste au dessus, on trouve un message d'un certain Paul Bosc. Celui-ci prend la défense du CEA qui « se heurte souvent, selon ce lecteur, à des arguments puérils et ridicules qu'il est inutile de démentir ». Une explication à la page du 26 mai ?

Poulets rôtis

Vous ne savez pas la dernière ? Il y a un lieu public dont la climatisation fonctionne mal. Si, si. Conséquence : des températures dépassant les 35° le 29 mai. Le préfet a même été saisi. Il faut dire que les caisses du ministère concerné, celui de l'intérieur (un comble pour un problème de Clim) sont vides et qu'il n'a donc pas fait réparer le système. Eh bien cette information essentielle était présente à la Une de *Midi Libre* le 30 mai. Et aussi dans *Montpellier plus* le même jour, même si le gratuit n'a pas osé, lui, la mettre en première page. Le lieu en question, c'était le commissariat de la Comédie. Rappelons que les informations de la police sont quasiment indispensables à ces deux quotidiens pour alimenter leurs rubriques Faits divers. De quoi compatir, non ?

Discrimination au logement

HLM : des pratiques si peu positives

À Montpellier comme ailleurs, l'accès au logement social est plus difficile pour des personnes d'origine étrangère. Malgré le déni des bailleurs, les témoignages sont nombreux. Pourtant, bien loin des avancées du secteur de l'emploi, le sujet demeure tabou. Des actions de sensibilisation sont en projet mais suffiront-elles à éviter des mesures répressives ?

« J'ai le droit à un logement décent comme tout le monde. Je ne suis pas un animal. Ce n'est pas parce que je suis maghrébine que je vais leur manger leurs murs. » Saida rêve d'un T3 ou T4 en centre ville et qu'on ne l'exclue pas à cause de ses origines. Elle n'est pas dupe, elle entend bien ce que lui répondent les organismes HLM, quand elle demande pour la énième fois un logement : « On a quelques appartements qui se libèrent mais à la Paillade, au Petit Bard ou à la Pergola. » « Ailleurs il n'y a

jamais personne qui bouge ! » conclut cette maman de deux enfants.

Les processus de discriminations raciales dans l'accès au logement social sont depuis plusieurs années identifiés. Il s'agit moins de discriminations flagrantes et individuelles que celles d'un système où chacun coproduit et banalise des méthodes délictueuses. Les processus de discrimination étaient déjà fort bien analysés dans un rapport du GELD (1), datant de 2001, mais passé quasi inaperçu. Les mécanismes sont bien

huilés : les demandeurs ayant une faible capacité de contrôle, ils ne peuvent pas constater le manque de rigueur dans la gestion des fichiers. À cela s'ajoute des

quant au risque sociologique qu'ils prennent en maintenant des systèmes de ghettoïsation. Ensuite, il faut comprendre ce que représente pour ces familles un

Un système où chacun coproduit et banalise des méthodes délictueuses

« informations parcimonieuses [...] sur les logements vacants, le raccourcissement des délais [...] pour proposer leurs candidatures ; stratégie de la lenteur afin de retarder le passage des dossiers incomplets en commission d'attribution ; retard dans la remise en état des appartements afin de favoriser les refus de logements par les candidats eux-mêmes, etc. »

Pourquoi enquêter sur les organismes HLM alors que les bailleurs privés, qui possèdent le plus grand parc locatif, feraient bien pire en matière de discrimination ? La première réponse tient à la responsabilité des bailleurs sociaux

bail sans limitation de durée.

« Un logement HLM, ce sera une fois pour toute, pour mes enfants et pour moi. Je poserai mes bagages. Là, je me considère encore en voyage. » Pour Fatima, 30 ans, un logement social, c'est briser le cercle vicieux du mal logement. Après le foyer, elle a cherché en vain un appartement dans le secteur privé et fait des demandes auprès de plusieurs organismes HLM de Montpellier. L'espoir que là, au moins, ses faibles revenus, et son physique de « pas française », comme elle dit, ne la condamneront pas à rester aux portes des logements décents.

(1) Le Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations a été créé en 1999, suite au traité d'Amsterdam. En 2001, un rapport intitulé « les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social » détaillait les pratiques des bailleurs sociaux. Le GELD a cessé ses activités le 30 juin 2005.



L'association montpelliéraine, Habiter enfin ! a été créée à partir du constat de pratiques discriminatoires dans l'accès au logement. Les victimes étant des familles monoparentales d'origine étrangère. En avril 2004, un collectif (2) se crée, au sein de l'association, afin de donner la parole à des familles aux parcours locaux difficiles et leur permettre d'agir. Pour Fatima, le collectif « *c'est un soulagement, on en parle, on évacue un peu. C'est sûr, la voix d'une seule personne ce n'est pas pareil que les voix de trente personnes. Le son est plus fort.* » Fadila, une jeune femme de 30 ans, remarque que dans le collectif il n'y a que des maghrébines : « *C'est de la discrimination, parce qu'on est des maghrébines, on n'a pas le droit de vivre comme les autres. Le ménage il est réservé aux maghrébines,*

les appartements pourris dans des quartiers pourris c'est pour les Maghrébines et les Maghrébines. C'est pas souvent, c'est tout le temps ! »

Victimes

Lors des réunions régulières du collectif, les femmes montrent une perception assez aiguë du problème de discrimination, pourtant dans les nombreux courriers qu'elles envoient, elles parlent de leur problème de mal logement mais jamais des discriminations dont elles sont victimes. Pour Béatrice Geneviève, chef de projet à Habiter enfin ! « *Il y a presque comme un complexe à en parler. Il n'y a pas de déni mais le porter à l'extérieur c'est plus compliqué.* »

Monique Valy, directrice départementale de la Confédération nationale du logement (CNL), sort un classeur regroupant les



demandes de HLM. Elle égrène les prénoms : « *Le premier c'est Moumine, le deuxième c'est Béchir. De A jusqu'à Z, ce ne sont que des noms à consonance étrangère. Ces demandes durent depuis des années. Ces gens sont dans*

des situations critiques. Ils vivent dans des appartements .../...

(2) Le collectif Urgence familles mal logées réunit une vingtaine de familles. Suite à ses différentes actions sept familles ont pu avoir une attribution d'appartement.

Sur le dossier de L'Héraultaise : " Famille Algérie "

« *Il vaut mieux vivre debout que mourir à genoux.* » Chanez se révolte : « *Mon nom tu le mets en grand et en gras avec tout mon patronyme, je veux qu'on sache comment on nous traite.* » Chanez Kharrouby a déposé des demandes de logements dans huit organismes différents. Trois ans d'attente et aucune proposition. À la fin de l'année elle doit quitter l'appartement où elle vit avec ses trois filles. La propriétaire vend. En femme avertie de ses droits, elle se rend il y a un an à L'Héraultaise (société HLM d'économie mixte, 23 % conseil général, 16 % agglomération de Montpellier) pour examiner son dossier, comme le lui permet la loi informatique et liberté. Reçue par le responsable de la gestion locative, monsieur Respaut, l'accès à son dossier prend un certain temps. « *On ne le trouve pas, ni avec mon nom de jeune fille, ni avec mon nom de famille, ni avec mes différents numéros uniques (1).* » Quand, enfin, son dossier apparaît sur l'écran de l'ordinateur, les anomalies se succèdent : elle est enregistrée sous la nationalité algérienne, les lieux de naissance et la nationalité de ses enfants n'apparaissent pas et, malgré le fait qu'elle ait déclaré des ressources, il est mentionné qu'elle n'en a pas. Le pire est à venir. L'accumulation d'er-

reurs n'est rien comparée à ce qu'elle découvre écrit en toute lettre : « *Famille Algérie* » ! Elle se tourne alors vers Monsieur Respaut et lui demande une explication. Celui-ci lui répond, sincère : « *Madame c'est pour mieux vous reconnaître.* » « *Je ne leur ai donné aucun papier algérien, nous avons tous la nationalité française. Le fait que je porte un nom arabe ça me porte préjudice.* » Chanez, amère, conclut : « *Même si je suis française, pour nous, il n'y a pas de place ici. Ni sur le plan du travail, ni sur le plan du logement.* »

« La question du déni »

Suite à cet événement, le collectif envoie une lettre recommandée demandant un rendez-vous avec les responsables de L'Héraultaise et une rectification du dossier de Madame Kharrouby. L'entrevue aura lieu quelques semaines plus tard avec monsieur Respaut et le directeur général, Denis Bedeau. Les modifications n'ayant pas été faites, tout le monde pourra vérifier sur place « *l'erreur de saisie* » (2), selon le responsable de la gestion locative. Contactée dernièrement par téléphone pour un entretien concernant ce problème, Josette Séchaud, directrice générale déléguée

de L'Héraultaise, nous a répondu : « *Vous savez bien qu'il n'y a pas eu de problème.* » Même rejet du côté d'ACM (voir article). Après avoir fait traîner une demande d'interview pendant plusieurs jours et devant notre insistance, on nous a répondu : « *Il n'y a pas de problème de discrimination dans l'accès au logement social. Nous ne souhaitons pas donner suite à votre demande d'interview.* » Béatrice Geneviève, chef de projet à l'association Habiter enfin ! explique que « *quand on parle de discrimination, ils nous répondent pénurie de logement. Ils sont encore sur la question du déni.* » La seule solution pour la salariée de l'association, serait que les politiques publiques s'emparent du problème. « *Les arguments moraux n'ont pas de portée. Il faut des arguments juridiques. Il n'existe pas de jurisprudence.* » ■

C.L.

(1) Chanez Kharrouby se bat depuis un an pour l'uniformisation de son numéro unique départemental.

(2) Il est interdit de mettre ou conserver en mémoire informatisée, sauf accord exprès de l'intéressé ou autorisation de la loi, des données nominatives faisant apparaître les origines raciales ou les opinions religieuses des personnes.

Discrimination au logement (suite)

.../...

insalubres. J'aimerais bien que mon classeur soit vide mais il ne cesse de se remplir. » Monique Valy montre un article de presse concernant une famille qui vit à dix dans un F2, et fait remarquer qu'il n'y a que les initiales. « Ces familles ont honte. Ce ne sont pas des contes-tataires. Ils ne vont pas aller camper devant la préfecture. C'est tellement plus facile de les faire attendre. » En même temps, les victimes de discriminations n'iront jamais porter plainte, puisque ce serait la fin de tout espoir d'accéder, un jour, à un logement HLM.

« Bakchich »

Les personnes qui viennent se plaindre à la CNL finissent par expliquer que ça ne sert à rien de renouveler les demandes, car en versant un « bakchich », elles pourront plus sûrement avoir une attribution. Plusieurs témoignages expliquent comment faire passer les dossiers au-dessus de la pile (1 000 euros de « frais d'agence » pour un logement HLM). Aucun de ces témoignages de corruption n'a pu être prouvée. L'opacité des commissions d'attribution participe à ces rumeurs. Pour Monique Valy, « la logique voudrait que, hormis les cas d'urgence, les dossiers soient traités par ordre chronologique, grâce aux numéros uniques départementaux (3). »

Le « test des boîtes aux lettres » est une bonne méthode pour connaître les habitants d'un immeuble. Monsieur M., d'origine maghrébine, habite dans des nouveaux logements construits par ACM, l'office HLM de l'agglomération. Il a lui-même fait le tour des noms de famille inscrits à l'entrée : « Vous avez vu, je suis tout seul ! » Il souhaite témoigner et la discussion s'engage librement. Comment a-t-il fait pour avoir ce logement ? « J'ai attendu presque quatre ans, je commençais vraiment à désespérer. Il a fallu que j'aie des responsabilités au sein d'une association. J'ai été pistonné. C'est malheureux d'en arriver à ça ! Leur discours sur la mixité sociale c'est du bara-

DISCRIMINATION

COMMENT FAIRE RECONNAÎTRE À UN SERVICE PUBLIC QU'IL ENFREIND LA LOI ?

ON CHANGE LA LOI...



tin. Pour qu'un maghrébin ait un appartement, faut vraiment qu'il baisse son froc presque. » Pour Christophe Gras, administrateur d'Habiter enfin ! c'est un exemple typique des processus de discrimination : « Dans les nouveaux logements ces populations sont sous représentées. » En leur attribuant au compte-gouttes ces logements flambant neuf parce qu'ils sont d'origine étrangère, on leur en bloque l'accès ou au moins on le ralentit considérablement.

Réservé mais optimiste

Cécile Avezard, sous préfète de Lodève et présidente de la COPEC (4) de l'Hérault, reconnaît que le problème existe. Sur le plan de la discrimination à l'emploi, il y a eu, selon elle, de « réelles avancées. Des initiatives comme Face Hérault (5) prouvent que la dynamique est forte sur le département. » « Quand je suis arrivée, il y a plus d'un an, la question de la discrimination dans l'accès au logement n'avancait pas. La situation était bloquée. Aujourd'hui, on est en train de retisser ces liens-là. » Rodolphe Berneise, chargé de mission au Fasild Languedoc-Roussillon (Fond

d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, membre de la COPEC), est réservé mais optimiste. « Nous sommes dans une phase de sensibilisation des bailleurs sociaux. On prend contact avec eux pour qu'ils se saisissent de la question. »

« Problème acté »

Pour Cécile Avezard, c'est une question complexe qui implique des partenaires plus nombreux que sur l'emploi : « On a besoin d'outils pour faire un diagnostic des pratiques du privé et du public. Je ne stigmatise pas les HLM. » Djamilia Anoune, chargée de mission au Fasild LR, constate que « c'est presque plus facile de changer des pratiques dans le secteur privé (surtout si c'est synonyme de marketing et de profit) que dans un service public qui reflète très peu la diversité de la société. Comment faire reconnaître à un service républicain qu'il est le premier à enfreindre la loi ? » La sous-préfète conclut : « Le problème est acté. La loi n'est pas respectée. Le changement des pratiques est incontournable. Il nous faut des outils pour accompagner les entreprises dans l'interrogation de leurs pratiques. Le testing pourra être un moyen de répression. » ■

Christel Lescrainier

(3) Ce numéro est censé permettre la prise en compte de toutes les demandes de logement locatif social, leur examen prioritaire en cas d'attente anormalement longue ainsi qu'une meilleure transparence dans les attributions.

(4) Les COPEC (Commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté) ont pour objet de conduire des actions de prévention contre toute discrimination directe ou indirecte fondée notamment sur l'origine, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion, avec trois priorités : emploi, logement, éducation, accès aux droits.

(5) Le club d'entreprises FACE Hérault a été créé en janvier 2002, à l'initiative du conseil général. Il appartient au réseau de la Fondation agir contre l'exclusion, mise en place en 1993, à l'initiative de 13 grandes entreprises nationales. FACE Hérault rassemble aujourd'hui 105 entreprises.

La mairie relance la réflexion avant 2008

Les élections municipales approchent et les 150 Km de voies vélos ne sont pas un modèle du genre. Il est donc plus que temps pour les élus de lancer un « *schéma directeur cyclable* ». La tâche est immense dans une ville où la fluidité du trafic automobile reste la priorité.



« *M*ieux vaut tard que jamais. » C'est la seule réponse que trouve Jean-Louis Roumégas, président du groupe des Verts à la mairie, à la question du lancement tardif du « *schéma directeur cyclable* ». Car « *il convient dorénavant de donner un second souffle* » à la politique du vélo de Montpellier, explique la délibération votée en conseil municipal le 2 mars. Et ainsi de permettre à la majorité sortante, disent certains, de se présenter devant les électeurs avec un bilan meilleur que les 150 Km de pistes régulièrement revendiqués par les élus.

Pourtant ce chiffre ne pèse pas lourd face aux 400 Km de Strasbourg, ville modèle en la matière et de taille comparable à Montpellier (1). Au passage, signalons que 500 m de piste bidirectionnelle comptent pour 1 Km et qu'une simple bande peinte est aussi comptabilisée. Quant à la qualité, elle n'est pas toujours au rendez-vous. Pour Eric Boisseau, cycliste convaincu qui parcourt environ 30 Km par jour à vélo, il n'y a qu'un tiers voire un quart de pistes « *biens* ».

« Vibromasseur »

Le problème majeur c'est l'absence de continuité. Les 150 Km de pistes sont en effet constituées de nombreux petit bouts qui ne débouchent sur rien. Il suffit de regarder une carte des aménagements cyclables pour s'en convaincre. C'est d'autant plus problématique que les entrées et les sorties de pistes sont souvent mal conçues et

nécessitent de regarder où l'on va. Il faut slalomer voire faire des contorsions pour éviter les poteaux et autres obstacles (rue du Truel, par exemple). Plus dangereux, lorsqu'elle se termine, la transition est parfois si mal conçue que le cycliste se retrouve dans le flux des voitures sans préavis. Pourtant, comme le dit Laurent Ness qui dirige un magasin de vélo quai des Tanneurs, « *tu connais la qualité d'une piste à ses entrées et sorties* ».

La liste des griefs émis par les cyclistes est encore longue : passage de ronds-points hasardeux ou au mieux tortueux, simple bandes cyclables encombrées par des voitures (surtout à proximité des commerces) ou des poubelles, marquage au sol effacé, mélange avec les piétons (bd Henri IV), suppression de voies cyclables du fait de travaux (quai du Verdanson où l'on se retrouve nez-à-nez avec voitures et bus sans panneau annonçant la fin de la piste), revêtement « *vibromasseur* » comme le disent certains cyclistes (rue du Dr Pezet) ou mal entretenu (av. de la Pompignane), bordures entre route et piste trop hautes (rue Saint-Vincent-de-Paul),...

Bien sûr il y a aussi de bons exemples avec en premier la toute nouvelle et très réussie piste de la rue de Nazareth. Une vitrine que les élus ne manqueront pas d'exploiter. Reste à savoir si le schéma directeur va permettre de généraliser un tel aménagement. Luc Nourigat est plutôt optimiste : « *L'esprit du cahier des charges a l'air très honnête. Il y a l'idée de faire quelque chose sans concession.* » Mais le président de l'association Vélocité n'en reste pas moins prudent : « *Après il y aura des arbitrages, et c'est ça que je crains le plus.* » Car si les personnes en charge de l'étude sont des cyclistes pratiquants, à Montpellier, la fluidité du trafic automobile demeure la priorité. « *On dit souvent : "La Hollande c'est le pays du vélo" alors que c'est une volonté politique* », rappelle Laurent Ness. Tout en déclarant : « *Il faut arrêter de tirer que sur les élus* » et ne pas oublier que ce sont « *tous les acteurs de la chaîne qui ne pratiquent pas* ». Notamment le personnel des services techniques de la ville. ■

J.-O. T.

(1) Strasbourg : 400 Km, Paris : 315 Km, Lyon : 300 Km, Nantes : 225 Km, Grenoble : 220 Km, Toulouse : 210 Km, Bordeaux : 200 Km, Rennes : 175 Km, Montpellier : 150 Km, Lille : 30 Km (source : sites Internet des villes)

Une histoire de sous plutôt que de saouls

Chaque été, la question se pose de savoir si les horaires d'été des bars doivent passer d'exceptionnels à permanents. Pourtant, depuis 60 ans, ce sont les mêmes préoccupations économiques qui sont en jeu, avec toujours les mêmes atermoiements de la réglementation.

A Montpellier, par arrêté préfectoral du 28 mars 1990, tous les bars de nuit ferment à 1 heure du matin. Pourquoi ? Le directeur de cabinet du préfet du Languedoc-Roussillon, Nicolas Lerner, nous répond dans un mail qu'« aucun texte national ne réglemente les horaires de fermeture des restaurants et débits de boisson » mais que « c'est une compétence préfectorale mise en œuvre en concertation avec les professionnels et les élus ». Il précise que la préfecture « s'efforce de tenir compte de toutes les préoccupations en présence (souhaits des professionnels, développement touristique, qualité de vie des riverains, maintien de l'ordre public, etc.) » pour déterminer ces horaires. Il admet qu'« aucune étude sociologique n'est menée annuellement par la préfecture », mais

explique s'appuyer sur « l'avis des forces de l'ordre, police et gendarmerie, de même que celui des professionnels et de la population, par l'intermédiaire des plaintes reçues à partir d'une certaine heure ou des courriers adressés à la préfecture, systématiquement étudiés et pris en compte ». Nous n'en saurons pas plus. D'une part, la Mairie n'a pas répondu à nos demandes répétées d'accès aux statistiques concernant le nombre de plaintes pour nuisance sonore nocturne en 2004 et 2005. D'autre part, Guillaume Neau, le chargé de communication à l'hôtel de police, nous a renvoyé aux services de la préfecture pour toute question relative à la gestion des fermetures des débits de boissons...

Préoccupations touristiques

Ce sont les archives départementales de l'Hérault qui finalement en disent le plus. Elles montrent que l'horaire de fermeture à une heure est repris, à quelques détails près, d'arrêté en arrêté depuis le 7 juin 1946. À l'époque, il répondait aux demandes répétées des

m a i r e s alertés par leurs cafetiers, par le syndicat des Limonadiers de l'Hérault, etc. réclamant une prolongation des horaires toute l'année pour raison économique, surtout l'été (voir encadré). Depuis les choses

n'ont pas changé. Chaque été, une dérogation préfectorale accorde un délai supplémentaire d'une heure pour la fermeture des bars et des restaurants. La préfecture explique que « l'arrêté répond à des préoccupations touristiques, la fréquentation des communes du littoral de même que celle du centre de Montpellier étant beaucoup plus importante l'été, ce qui justifie des dérogations à l'horaire habituellement pratiqué ». Une mesure qui satisfait Yves Bommenel, secrétaire de la Fédération des musiques actuelles de l'Hérault (FEMAH), mais qui aimerait bien la voir prolongée toute l'année. Selon lui, le label de café-concert n'existant plus et ses subventions avec, une heure supplémentaire d'ouverture leur permettrait « d'aller mieux, car il ne faut pas oublier que là où les cafés traditionnels font leur chiffre d'affaires de 6h à 22h, les cafés-concerts, eux, n'ont que de 21h à 1h environ ». Il craint un décalage des pratiques des spectateurs « préférant rester en terrasse jusqu'à 23h, délaissant les concerts trop courts des bars pour ceux carrément plus tardifs des discothèques et des afters ».

L'heure des discothèques

Nicolas Mestre, le président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), fort des 30% de la profession qu'il représente, pense lui aussi indispensable de rester ouvert plus longtemps pour rester concurrentiel avec les autres villes de France et même d'Espagne en matière d'offre nocturne. Il a fait la demande à la mairie d'une prolongation permanente d'ouverture des bars et des restaurants jusqu'à deux heures du matin.



Pourquoi seulement deux heures ? Parce qu'« ensuite c'est l'heure des discothèques », explique-t-il. Il attend pour les jours à venir une réponse qu'il croit savoir favorable, mais il est également ouvert à d'éventuels compromis, tel qu'un accord pour un horaire étendu uniquement le vendredi et le samedi.

Appui de la mairie

Quoi qu'il en soit, même si les maires peuvent proposer des arrêtés d'autorisations dérogatoires aux heures de fermeture de ces établissements à l'occasion d'événements particuliers, c'est la préfecture qui décide en dernier ressort. « Déjà, en 2005, raconte le service de la communication de la mairie, nous avons appuyé une demande d'ouverture permanente des débits jusqu'à 2h tel que demandé par les professionnels, mais le préfet Idrac n'y a pas consenti. » « La mairie, assure encore ce service, est prête à renouveler son appui pour cette même demande auprès du nouveau préfet. » Mais à ce jour, indique Nicolas Lerner, la préfecture « n'ayant pas été saisie pour un prolongement à l'année des horaires de fermeture des restaurants et débits de boisson, la question est prématurée ». Pourtant, les arguments développés par les partisans d'une extension des horaires à l'année ne sont pas nouveaux. Le maire de la commune de Caux (près de Pézenas) écrit au préfet qu'avec la fermeture précoce des bars, « les jeunes gens qui, après le dîner, allaient passer une heure au café en jouant aux cartes, ne sachant que faire, rôdent dans les rues où ils sont entraînés à faire des espiègleries qui troublent la tranquillité du village ». Une lettre d'actualité vieille du 16 avril 1943. ■

Ned Deschamps

“ Vivre avec le soleil ”

Le 8 avril 1942, le préfet délégué adressait une lettre au préfet régional pour lui demander l'autorisation de prolonger l'ouverture des bars de 22h jusqu'à minuit heure légale, correspondant à 22h en temps universel, autrement-dit en heure du soleil. C'était, selon lui, le seul vrai référentiel des paysans de l'époque dont la vie était rythmée par les travaux des champs et la hauteur du soleil. Voici ce qu'il disait : « Par suite de la nouvelle heure légale, les paysans continuant de vivre avec le soleil, ne trouvent plus la possibilité une fois rentrés de leur travail, d'aller au café qui sont alors fermés. Les cafés de leur côté, en voient diminuer leurs recettes. C'est les raisons pour lesquelles se pose la question de savoir si pendant la saison d'été l'heure de fermeture des débits doit être maintenue à 22 heures (heure légale), c'est-à-dire à 20 heures (heure solaire). [...] Votre arrêté du 16 décembre 1941 fixant la fermeture des débits à 22 heures est d'ailleurs motivé par des mesures d'économie d'énergie électrique plus que par des raisons de Police. » ■



À l'agglo et à la région

Les Verts à la croisée des chemins

Elle a été votée à 70 %, la motion du conseil national des Verts qui demandait au parti socialiste de remplacer Georges Frêche à la tête des deux collectivités qu'il préside. Faute de quoi, les élus du parti écologiste devaient suspendre leur participation aux majorités frêchistes. L'ultimatum a expiré fin avril.



Les prochains jours pourraient être décisifs pour les Verts du Languedoc-Roussillon. Le Conseil national interrégional (CNIR) du parti écologiste se réunit les 17 et 18 juin et va devoir revenir sur le texte qu'il a voté en mars et qui n'a pas été suivi d'effet. Il faisait suite aux propos du président Frêche qui a qualifié de « sous-hommes » un groupe de harkis, le 11 février à Montpellier (l'Accroche n°8). La motion dénonce notamment « un responsable politique qui a mis en place un système de pouvoir très éloigné du projet démocratique des Verts [...] un autocrate qui impose ses vues, à coups d'insultes et de menaces [...] coutumier d'outrances verbales qui s'inspirent non d'une fantasmagorie "culture du Sud", comme osent le dire certains pour l'en excuser, mais des pires

dérives populistes. » Avant de conclure : « On ne peut accepter des déclarations qui légitiment l'idéologie lepénisante et la politique de Sarkozy. Non seulement nous y perdrons toute crédibilité, mais nous favoriserions le discrédit du politique qui menace la démocratie (1). »

Position du PS clarifiée

Le texte a été voté à plus de 70 % par le « parlement » des Verts. Ce chiffre prend encore plus d'importance quand on sait que la motion demande au PS le « remplacement de Georges Frêche à la présidence du conseil régional et de la communauté d'agglomération » et « déclare que, faute d'obtenir satisfaction d'ici fin avril, les Verts devront suspendre leur participation à ses majorités ». Sachant qu'il y a respectivement 7 et 9 élus Verts à la région et à l'agglo, on commence à

mesurer l'ampleur du texte. Ajoutons que les socialistes n'ont pas la majorité absolue à la région et qu'en cas de sortie des Verts, le poids du PC pourrait être renforcé. Il faut aussi souligner qu'il y a trois vice-présidents Verts dans chaque assemblée.

Que s'est-il passé depuis le vote de la motion ? Le PS a sanctionné Georges Frêche le 19 mai en le suspendant pour deux ans des instances dirigeantes de son parti mais ne l'a évidemment pas remplacé à la tête des assemblées locales. La position du PS étant clarifiée, il reste donc la question de la participation des élus Verts aux majorités de ces conseils. Car depuis fin avril, parmi les élus Verts, il n'y a bien que Silvain Pastor, conseiller régional et opposant revendiqué au président Frêche, pour réclamer l'application de la motion.

Quant aux autres, ils se sont bornés à une condamnation des propos du 11 février.

Jean-Louis Roumégas, leader des Verts à Montpellier fait mine de s'interroger : « *D'abord, suspendre, ça veut dire quoi ? J'attends qu'ils nous précisent.* » Réponse de Sergio Coronado, porte parole national des verts : « *Eh bien on va lui préciser* » au prochain CNIR (dont est membre Jean-Louis Roumégas). Pour Maryse Ardit, vice-présidente de la région, c'est clair : « *Je ne quitterai pas cette majorité.* » Michel Lenthéric, conseiller régional Verts et opposant un peu plus discret que Silvain Pastor, se dit prêt à sortir « *si le parti me le demande* » mais ne souhaite pas le faire seul. En tout cas, aujourd'hui, on assiste de fait à une alliance inédite entre les troupes de Jean-Louis Roumégas et celles de Yves Piétrasanta, conseiller régional. Hier ennemies, ou tout du moins de courants différents au sein des Verts, ils s'opposent aujourd'hui tous deux à la motion du CNIR.

Éventuelles exclusions

Rester ou partir ? Telle est la question. Maryse Ardit comme Yves Piétrasanta avance la qualité de la politique régionale que ce dernier qualifie d'ailleurs d'« *extrêmement intéressante pour les Verts* » (France 3, 22/5). Silvain Pastor ne partage évidemment pas ce point de vue : « *On ne fera rien avec Frêche. Il va en plus nous discréditer.* » L'opposant est d'ailleurs rejoint par Michel Lenthéric : « *Il ne se passe rien, on n'arrive pas à faire bouger les choses.* » À l'agglo et à la mairie, la ligne de Jean-Louis Roumégas et de Nicole Moschetti-Stamm, vice-présidente de l'agglo, est connue. Il s'agit de réaliser des choses pour se présenter avec un bilan devant les électeurs. Mais certains militants Verts dénoncent ces positions comme une volonté des élus de s'accrocher à leurs délégations et aux éléments associés : indemnités, avantages en nature, pouvoir, reconnaissance. Ce qu'Yves Piétrasanta résumait bien involontairement, toujours sur France 3, par : « *Nous sommes bien dans cette majorité.* »

Reste la question des sanctions dans le cas où le prochain CNIR confirmerait la motion votée en mars et où les élus persisteraient à rester dans les majorités. « *Le parti n'a pas le pouvoir de faire démissionner quiconque, explique Silvain Pastor, par contre, il a le pouvoir de dire : "Telle personne représente encore les Verts, telle autre plus."* » Maryse Ardit, si on évoque d'éventuelles exclusions, répond, quant à elle, sur le registre du chaos : « *Si le CNIR veut définitivement détruire les Verts pour 20 ans dans le Languedoc Roussillon... J'imagine quand même pas que les Verts aillent à ces excès.* » ■

J.-O. T.

(1) L'intégralité de la motion intitulée « *Languedoc Roussillon : une ligne verte à ne pas dépasser* », est consultable sur le site des Verts du Gard (<http://gard.lesverts.fr>) dont un des principaux élus n'est autre que Silvain Pastor, un des initiateurs de ce texte.

Déan laisse la place aux jeunes et condamne les propos de Frêche

L'élue communiste a démissionné du conseil municipal.

Le pluralisme de la presse est essentiel pour bien comprendre certaines péripéties de la vie locale. C'est ce que révèle la démission de Jean Déan du conseil municipal et de sa vice-présidence de l'agglo. Fin mars, l'élue communiste écrit au maire Hélène Mandroux pour lui annoncer sa décision. *Midi Libre* (27/4) et *L'Hérault du jour* (28/4) expliqueront la raison essentielle, et la moins polémique, de son départ : un appel au rajeunissement et sa volonté qu'apparaisse au conseil municipal « *des gens qui travaillent, qui sont de certaines conditions sociales, qui sont dans certains espaces et dans certains quartiers* ». Une sorte de portrait robot de sa remplaçante, Françoise Prunier, que dresse le démissionnaire à *l'Accroche*. Pour l'élue, il s'agit en effet d'éviter une « *discordance entre la réalité sociologique de la ville et ses représentants* ».

« Comportement égocratique »

Faux, affirme *L'Agglo-Rieuse*. « *La vraie raison d'une démission* », comme le titre l'hebdomadaire (10/5), serait les propos tenus par Georges Frêche, président de l'agglo, le 11 février à l'encontre de harkis, les traitant notamment de « *sous-hommes* » (*l'Accroche* n°8). À l'appui de sa démonstration, *L'Agglo-Rieuse* cite une lettre envoyée par l'élue PC aux membres de la majorité municipale expliquant sa démission. Celui-ci y dénonce notamment « *les déclarations à connotation raciste de Georges Frêche* » et son « *comportement égocratique* ». Il faut bien sûr rendre hommage au travail de l'hebdomadaire pour s'être procuré ce courrier et sans qui cette raison aurait été passée sous silence (1). Problème, *L'Agglo-Rieuse* oublie complètement dans son article la raison principale du départ, présentée ci-dessus et expliqué dans la lettre que l'élue a portée à la connaissance de *l'Accroche*. Pire, selon Jean Déan, *L'Agglo-rieuse* n'a pas cherché à le contacter.

« Je serais parti quand même »

Il avait pourtant des choses à dire maintenant que sa lettre n'était plus confidentielle et notamment : « *Je pense que si ces propos [ceux de Georges Frêche] n'avaient pas été tenus, je serais parti quand même.* » Par ailleurs questionné sur le soutien apporté notamment par Hélène Mandroux à Georges Frêche après son dérapage, l'élue PC déclare : « *Ce qui me fait incontestablement problème, c'est qu'un homme politique dans la responsabilité qui est la sienne, n'ait pas le contrôle des propos qui conviennent. Ce n'est pas possible de dire : "Il est comme ça, il dérape." À un niveau de responsabilités, sur des valeurs fondamentales, on ne dérape pas. Et surtout quand on a, comme Frêche, des capacités d'intelligence qui sont les siennes. Ou alors, on est dans une réalité comportementale qui fait problème. Sur ce type de choses, il faudrait interroger Freud. On n'est plus confronté à des problèmes de la politique qui sont des problèmes de gestion du réel mais des problèmes du comportement.* » ■

J.-O. T.

(1) Au passage, on peut s'étonner que *Midi Libre* parvienne à dénicher en octobre 2005 un très confidentiel rapport provisoire de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de Jacques Blanc à la région mais n'arrive pas à récupérer une lettre envoyée à 47 conseillers municipaux. Pire, le quotidien (et son ersatz gratuit, *Montpellier plus*) n'a pas informé ses lecteurs des éléments publiés par *l'Agglo-Rieuse*, quitte, bien sûr, à les vérifier. Pas plus que le quotidien d'origine communiste, *L'Hérault du jour*. Et encore moins *La Gazette de Montpellier* et son Frêche-friendly patron, Pierre Serre...

“ La décroissance c’est politiquement invendable ”

Jean Matouk est docteur es sciences économiques. Il a enseigné à l’université de Montpellier I pendant une quinzaine d’années et a dirigé plusieurs entreprises dont trois établissements financiers. Dans son essai, *L’humanité à la croisée des chemins* (1), il arrive à la conclusion que les pays du monde ne pourront pas préserver leur écosystème s’ils continuent à favoriser une croissance économique mondiale à 4 %. Pour la limiter à 2 %, il prône donc un « *pacte international* », qui devrait être imposé aux politiques par la « *société civile pénétrée par une sorte de nouvelle "religion de la nature"* ».

Quand votre intérêt pour l’écologie est-il né ?

Je ne suis pas spécialement un écologiste anticipateur. Pendant 20 ans d’enseignement, j’ai été amené à réfléchir à la société dans son ensemble et à voir que les rapports économiques étaient à côté d’autres rapports. Le phénomène de mondialisation qui, depuis 1975, phagocyte les rapports politiques et aussi en partie familiaux, détruit les rapports économiques fordistes de l’après guerre. Ceux dans lesquels les salariés profitaient de la croissance des sociétés au moins autant, sinon plus, que les actionnaires. Ça a complètement changé : progressivement, sous les coups de boutoirs de la mondialisation, la société est en train de se déliter. Et je me suis posé la question : « *Comment on va s’en sortir ?* » Il y a une première solution, et

là Marx avait vachement raison, c’était :

« *Proletaires de tous pays unissez-vous.* » Mais on se demande comment ça peut marcher aujourd’hui alors que les prolétaires chinois, eux, ils ont envie de leur propre bien être et rentrent en contradiction avec les prolétaires européens.

Alors que faire ?

Quand j’ai écrit ce bouquin, je me suis dit : « *On est en train de réfléchir de manière endogène or il y a un phénomène exogène qui nous arrive dessus et qui fait que tous ces constats-là deviennent désuets.* » La pollution de notre écosystème va contraindre les hommes dans leur ensemble à changer leurs rapports internationaux et nationaux. Parce que pour changer les rapports internationaux il faut aussi changer les rapports nationaux.

Mais alors, pourquoi l’écologie n’est-elle pas davantage prise en compte dans les réflexions sur l’économie ?

Parce que c’est très compliqué de dire : « *Attendez les gars, n’espérez pas croître à 3 %, vous ne pouvez plus. Contentez vous de 1 %.* » Je l’ai dit à Hollande (Premier secrétaire du PS, ndlr) l’autre jour, qui, lui-même, est un type complètement conscient de ça. Mais il m’a dit : « *On ne peut pas le tenir ton discours.* » En politique il faut avoir les idées au moment où le peuple est prêt à les accepter. Quand je parle de modération concertée de la croissance, malheureusement, je prêche dans le désert. Dans 10 ans, tout le monde pensera qu’il est évident qu’il faut faire ça. Mais il sera peut-être — un peu plus — trop tard.

(1) Editions Pharos, décembre 2005, 450 pages, 21 €



Je ne crois pas, comme mon collègue Serge Latouche, à la décroissance parce que, ça, c'est politiquement invendable. Vous ne pouvez pas demander à des gens aisés de baisser leur pouvoir d'achat brutalement de 20 % et aux moins aisés de le baisser de 2 à 3 %. Par contre, vous pouvez demander aux plus aisés de baisser de 5 %, et aux moyens aisés d'accepter une stabilité de leur pouvoir d'achat pour permettre une augmentation de 4 à 5 % aux moins aisés. Ça c'est politiquement jouable.

Serge Latouche dit que la décroissance c'est avant tout un slogan...

C'est peut-être lui qui a raison médiatiquement parlant. Moi je pense qu'il est plausible qu'un accord cosmopolitique freine la croissance mondiale parce que ça ne suffira pas de compter sur les mesures écologiques traditionnelles. Si demain matin plus aucune voiture ne roulait au-delà de 110, plus aucun 4x4 ne circulait, si on ne chauffait plus les maisons au dessus de 20°, etc, alors, oui, ma solution ne serait pas utile. Il faut 30 ans pour que les comportements aient suffisamment changé, sans trop de contraintes, sans faire du stalinisme écologique. Et surtout qu'on ait fait tous les investissements technologiques pour produire propre, y compris l'Inde et la Chine qui n'en ont pas les moyens. Mais comme ce n'est pas faisable, dans 30 ans on aura beaucoup trop pollué notre planète.

“ Ça ne suffira pas de compter sur les mesures écologiques traditionnelles ”

Comment faire ?

Je dis aux pays pauvres : « *Au lieu de croître à 9, croissez à 5* » et je dis aux riches : « *N'espérez pas 3, contentez vous de 0 à 1.* » Mais je dis aux riches en même temps : « *Attention pour faire de 0 à 1, il faut que vous acceptiez que vos rapports économiques internes changent.* » C'est-à-dire qu'il y ait beaucoup moins d'inégalités qu'il n'y en a en ce

plus riches ?

Les inégalités sont énormes. Quand j'étais jeune ingénieur, l'écart de salaire entre ma secrétaire et mon patron était de 1 à 15. Aujourd'hui, comme je le disais il y a deux ans à Thierry Breton, alors patron de France Telecom : « *Vous êtes le plus mal payé des patrons du CAC 40 mais aujourd'hui vous embauchez un jeune bac+5 à*

moment. Parce qu'il faut aussi que se reproduise au niveau national ce qu'on fait au niveau international.

Où mais lorsque l'impôt sur la fortune est évoqué, on entend souvent : « On taxe trop les riches, ils vont tous partir... »

Et ils vont aller où ? Sur la terre entière, l'équipage doit devenir plus solidaire.

N'est-ce pas un peu utopique ?

C'est une utopie directe.

Mais pourquoi pensez-vous qu'il faille diminuer les revenus des



25 000 euros par an et vous, vous en gagnez 700 000. » La différence est énorme ! Et sa secrétaire en dessous de lui va gagner 15 000 euros par an. Là c'est du 1 à 50. Et tout est à l'avenant.

Comment faire pour changer cela ?

Il faut créer les conditions des rapports sociaux pour qu'ils ne puissent plus faire une telle hiérarchie des salaires. Ça commence par la transparence totale, les revenus et les salaires sont affichés, tous les salaires dans toutes les entreprises de toute la hiérarchie. Ensuite, le gouvernement met en place une fiscalité telle qu'il baisse l'impôt sur les sociétés quand celles-ci réduisent la hiérarchie des salaires. Ma thèse, et c'est pour ça que je suis pour l'économie marchande, c'est qu'il vaut mieux baisser l'impôt sur les sociétés et monter l'impôt sur le revenu parce que ce qui compte, c'est la production, le marché. Ce ne sont pas les revenus des gens. Si on veut garder l'équilibre budgétaire, et je suis pour, il faut donc compenser l'éventuelle baisse de l'impôt sur les sociétés par une hausse de l'impôt sur le revenu.

.../...

Propositions (suite)

.../...

Y compris des plus pauvres ?

Ben, ils ne sont pas imposés en France.

Alors des plus pauvres imposables...

Par exemple il n'y aucune raison de ne pas rétablir les tranches à 40, 50, 55, 60 % sur les plus hautes tranches de revenus. Le patron d'Eiffage vient de quitter la présidence du directoire avec une retraite chapeau de 13 M€. 13 millions d'euros ! J'ai calculé : ça fait l'emploi d'un gars à 1500 euros par mois pendant 30 ans. Il a sa retraite, il n'a pas besoin des 13 millions, là.

Oui mais n'est-ce pas une minorité de personnes ?

En dessous de lui, il y en a une dizaine qui vont prendre 5 M€ en partant. Puis en dessous, il y en a une centaine qui vont prendre 1 M€. Et puis il n'y a pas qu'en partant, il y aussi le revenu quotidien. Je n'ai rien contre M. Lindsay Owen-Jones qui a très bien dirigé L'Oréal, mais quand il se prend 3,5 M€ de salaire annuel, le patron de la Deutsche Bank qui se prend 12 M€, combien on peut offrir d'emplois à de jeunes chercheurs qui sortent de l'université avec ça ? C'est fou ! On est arrivé à tellement pervertir les esprits des gens que ça ne les choque plus. C'est complètement fou.

Sur la baisse de la croissance, on entend souvent : « Ah mais la croissance, c'est l'emploi ! »

Alors c'est le grand argument contre moi, ça. On peut créer des emplois avec une faible croissance, et c'est justement ce que je viens de vous expliquer, en réduisant la hiérarchie des revenus. Evidemment les mecs qui gagnent 3,5 M€ par an, ils n'ont aucun intérêt à dire ça.

D'autant qu'ils sont plutôt proche du pouvoir, ceux-là...

Il faut qu'ils prêchent la croissance pour pouvoir donner à leurs prolétaires de quoi survivre et eux s'en foutre plein les poches. En plus, eux, la pollution atmosphérique, pour une dizaine d'années encore, en ayant une maison de vacances à Saint-Barthélemy ou ailleurs, ils peuvent moins la sentir. Ils habitent l'ouest des capitales européennes et tout le monde sait que l'ouest est moins pollué. Dans les sociétés primitives, il était impossible d'avoir trop d'inégalités puisqu'elles coopéraient à la chasse, elles coopéraient donc obligatoirement dans le partage. C'est un peu vers cette organisation sociale-là qu'il faut retourner.

Et vous pensez que les hommes politiques peuvent changer ça ?

Il y a tout un tas de gens du nord, les Suédois, les Danois, les Norvégiens, qui sont déjà beaucoup moins inégalitaires que nous. Beaucoup moins corrompus, aussi, par parenthèse.

Mais le libéralisme peut-il être compatible avec un respect de la nature ?

C'est tout le problème. Il faut garder ce qu'il y a de bon dans le libéralisme. Le marché a des vertus qu'il faut garder à tout prix. Pour la plus grande partie des biens, il faut qu'ils soient produits et distribués à travers le marché. Il y a des biens qu'il faut garder hors marché, par exemple la santé et l'éducation. Il y a des biens dont il faut contrôler les marchés. Par exemple les transports publics, l'eau, etc. Et puis il faut y ajouter aujourd'hui, une contrainte qui est à la charge des états, qui est celle du respect de la planète. C'est aux états de fixer des limites aux effluents anthropiques. C'est ça le retour du politique. ■

Recueillis par J.-O. T.

Pour aller plus loin : www.matouk-anthropeco.org

Anicroches

1,2 M€ pour Ryanair

À la mairie, les élus communistes se sont abstenus lors du vote d'une subvention déguisée de 600 000 € sur trois ans à la compagnie aérienne à bas-coût, Ryanair. Et ce, sans grand discours (l'Accroche n°9). Au conseil général, en revanche, ils ont voté contre. François Liberti s'en est expliqué en affirmant qu'« il s'agit d'assurer la promotion de Ryanair qui se distingue dans le dumping social, amène la dérégulation du transport aérien au détriment d'autres compagnies ». (L'Hérault du jour, 16/5) La subvention a quand même été votée. Ce qui porte à 1,2 M€ le total des subventions votées à Ryanair par la mairie, l'agglomération et le conseil général. Trois collectivités à majorité PS.

Domergue voit vert

« J'ai l'ambition de repeindre la ville aux couleurs de l'écologie. » C'est Jacques Domergue qui le dit dans son livre *L'autre combat* (Les éditions de Paris) dans lequel il qualifie les élus Verts d'« alliés serviles de Frêche ». Même si le député UMP y développe peu ses idées, on apprend quand même qu'il veut imposer « un urbanisme intégré, respectueux de la nature et créateur d'espaces verts » et, la précision est importante, « s'organisant autour de larges axes de circulation, à l'exemple des villes nouvelles où pourront cohabiter transports en commun, transports individuels, piétons et cyclistes ». Le candidat à la mairie de Montpellier affirme aussi que « le développement du ferroutage doit être anticipé » tout en voulant « réfléchir aux infrastructures routières nécessaires pour assurer un déplacement harmonieux et respectueux de l'environnement ». Enfin, « le développement de l'aéroport de Montpellier-Méditerranée est indispensable à celui de l'agglomération [...] nous devons tous œuvrer pour que l'aéroport devienne un véritable aéroport international. » Jacques Domergue serait-il daltonien ?

Dis moi avec quoi tu roules...

La palme d'or 2006 du dérèglement climatique vient d'être attribuée à José-Manuel Barroso, président de la Commission européenne, par un collectif d'associations écologistes. Premier grief à l'encontre de la Commission : le fait qu'elle ne soit pas très volontaire pour pousser les constructeurs automobiles à limiter les émissions de CO₂ des véhicules qu'ils produisent. Le deuxième est plus de l'ordre du symbole. La voiture de José-Manuel Barroso n'est pas très écologique : 13,2 litres au 100 km en zone urbaine, 265 g de CO₂ rejeté par km parcouru. Le modèle ? Un 4x4 Volkswagen Touareg, le même que celui de Georges Frêche.

Brèves - Anicroches - Brèves - Anicroches

Skier à Montpellier

« J'ai des tas d'autres idées. Je ne renonce jamais. Je veux faire une piste de ski pour l'hiver, couverte, pour s'entraîner comme ça existe en Belgique. » Georges Frêche, président de l'agglo, lors de la conférence de presse de présentation du pôle commercial d'Odysseum le 2 juin.

Tram à la flotte

Les élus de l'agglo, Robert Subra en tête, le répètent à l'envi : il est juridiquement impossible que le tramway aille jusqu'à la mer parce que Carnon et Palavas sont sorties de l'agglomération. C'est « le reflet d'une incompétence ou plutôt d'une volonté évidente de désinformation », affirme Jacques Domergue. Dans un communiqué du 30 mai, le député UMP cite même des exemples (Lyon, Mulhouse) où « des accords de coopération entre communautés urbaines, conseil général et conseil régional ont permis de respecter une cohérence urbanistique ». Contacté par l'Accroche, Eric Boisseau de

l'Association pour le développement des transports en commun de l'Hérault, confirme ce dernier point et observe que ces accords se font « aux bénéfices des usagers des transports en commun ». En attendant, si ça continue, il sera plus facile d'aller skier à Odysseum que nager à Palavas.

La ligne 3 en 2007

C'était le 23 avril 1999. Georges Frêche donnait une conférence de presse sur les trois lignes de tramway et en annonçait le planning, nous rappelle un lecteur méticuleux. La mise en service de la ligne 1 était prévu pour 2000, celle de la ligne 2 pour 2003 et la ligne 3 devait ouvrir en 2007. Depuis, des voitures sont passés sur les ponts.

Mal de plantes

« Les serres sont éventrées, quantité de collections sont en perdition, les arbres (alors que chacun d'eux est classé monument historique) de certains secteurs sont pourris de champignons, il y a des effondrements de ter-

rain. » C'est la description que donne Midi Libre (21/5) du jardin des plantes. « Le plus vieux jardin botanique de France (1595), le deuxième à avoir été créé en Europe, un des plus riches du monde, la référence de tous les scientifiques » va mal. Le quotidien régional explique qu'il faut trouver 13 M€ pour restaurer les lieux. L'université, propriétaire du jardin, n'a pas d'argent et « la mairie s'en est longtemps lavé les mains », affirme Midi Libre. Quant aux travaux de la nouvelle serre tropicale (7,8 M€) lancée par la municipalité, ils avancent bien, le viaduc Loubat (11 M€) est terminé et la nouvelle mairie (105 M€) va bientôt sortir de terre.

Prohibition

Le maire de Clermont-l'Hérault, Alain Cazorla, a pris un arrêté interdisant de consommer de l'alcool entre 14h et 6h du matin en dehors des cafés (Midi Libre, 28/5). « Allez interviewer les riverains qui supportent le bruit des rassemblements et la casse de bouteilles », lance l'édile.

l'Accroche

6, rue de Substantion
34000 Montpellier
08 75 22 88 99

www.laccroche.info (liste de diffusion et autres gâteries)

Accrocheurs(euses) :

Directeur de la publication : Jacques-Olivier Teyssier
Dessins : Aurel, Fabcaro, Gab, Lecointre
Rédacteurs : Ned Deschamps (ned.deschamps@gmail.com)
Christel Lescrainier, J.-O. T.
Maquette : J.-O. T.
Corrections : Raphaël Geng, Vladimir Pol

Contacts :

Rédaction : redaction@laccroche.info
Dessins : dessins@laccroche.info
Diffusion : diffusion@laccroche.info

Impression sur papier recyclé :

Stylograf - 34bis, rue de l'Université - 34000 Montpellier

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : 0906 G 87256
ISSN 1774-8194

Ils diffusent l'Accroche...

Aiguelongue : 467, rue de la Roqueturière - 675, rue Montasinos **Albert 1er** : On avance 7bis, quai des Tanneurs **Antigone** : 401 & 494, rue Léon Blum - 10, pl. du nombre d'or **Arceaux** : 10, bd des Arceaux - 11, av. d'Assas - 33, av. de l'École d'agriculture **Les Aubes** : 11, bd Mounié - 282, av. de Saint-Maur **Beaux-Arts** : 230, rue Jeu de Mail des Abbés - 2, place des Beaux-Arts - Folle avoine 18, rue Proudron **Boutonnet** : L'alternatif 53, rue du fbg Boutonnet - 26 & 68, rue du fbg Boutonnet **Celleneuve** : Géant Casino 129 bis, av. de Lodève **Cévennes** : 2, square Murillo **Clemenceau** : 17, rue du fbg de la Saunerie - 8, av. Clemenceau - 11, rue Rondelet - Diagonal Centre 18, place St Denis **Comédie** : Librairie Salamandre 6, rue Glaize - Diagonal Capitole 7, rue de Verdun - 1, place de la Comédie - 1, rue Aristide Olivier - 4, rue Maguelone - 5, bd Victor Hugo - 25, bd Sarraill **Fac** : 250 & 786, route de Mendes - Diagonal Campus 5, av. du Dr Pezet **Figuerolles** : 28 & 42, rue du faubourg de Figuerolles **Foch** : 2, rue du plan palais - 1,

rue du Cherche-Midi - 24, rue Saint-Guilhem **Gambetta** : 11 et 36, rue du fbg du Coureau - 28 & 43, cours Gambetta - Hydropousse 9, rue Chaptal - 49, rue Chaptal **Gare** : 4, place Carnot - 9, rue Frédéric Bazille - 151, avenue du Pont Trinquat **Louis Blanc** : 70, rue de l'Aiguillerie - 20, bd Louis Blanc - 32, rue de l'Université - Divergence FM 24, bd Pasteur **Mas Drevon** : 392, bd Pedro de Luna **Mas de Tesse** : 1595, rue de Las Sorbes **Mermoz** : Centre commercial Parc à ballons avenue Mermoz **Millénaire** : 748, rue de la Vieille poste **Paume** : 7, place Saint Côme **Père Soulas** : 412, av. du Père Soulas **Pompignane** : Rue André Malraux - Super U 753, av. de la Pompignagne **Près d'Arènes** : Géant Casino 504, av. Mas d'Argelliers - **Richter** : 218, rue Vendémiaire **Saint-Lazare** : 31bis, av. Saint-Lazare **Castelnau-le-Lez** : 19, avenue Jeu de Mail - **Prades-le-Lez** : 130, rte de Mende
N.B. : quand le nom du lieu n'est pas précisé, c'est qu'il s'agit d'un marchand de journaux.

l'Accroche

Le journal indépendant de Montpellier

"Les vernissards" par Fabcaro



Brèves - Anicroches - Brèves - Anicroches

La com' de la mairie

Bout'Entrain n'est pas prête à faire n'importe quoi pour 500 €. L'association de quartier de Boutonnet a bien retourné signée, la « convention d'attribution de subvention » que la municipalité a mise en place, mais l'association a barré une partie du texte du document. Celle où il est spécifié que l'association s'engage « à faire apparaître l'intervention de la Ville de Montpellier ainsi que son logo sur tous les supports de communication utilisés et informer celle-ci de tout projet de manifestation initié par l'Association. » Une mention que l'association juge « inacceptable ». D'autres associations de quartier seraient sur le point de suivre le mouvement initié par Bout'Entrain dont un des buts est d'« interpeller les pouvoirs publics », comme indiqué dans ladite convention.

Soutien au nucléaire

Accueillir des projets issus du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) et du programme ITER dans le cadre du Pôle de compétitivité Trimatec, c'est l'objectif du Parc régional d'activités économiques créé par une délibération du conseil régional fin

avril. Les verts du Gard soulignent dans un communiqué du 29 avril que l'accord de la liste « Union toute ! [PS, PC, Verts] en 2004 prévoyait explicitement le refus de "toute subvention sous quelque forme que ce soit à la filière nucléaire" » et dénoncent une « nouvelle provocation » de Georges Frêche, président de région. Les écologistes rappellent aussi « la subvention de 350 000 € allouée par la région au Visiatome de Marcoule, véritable outil de propagande à la gloire de l'industrie nucléaire ».

Une milice à la Canourgue ?

« Le tapage nocturne régulier provoqué par des groupes de jeunes, le soir, tard, place de la Canourgue » n'est pas du goût de l'association Les Voies du palais, selon Midi Libre (26/4). Dénonçant « un aveu d'impuissance », l'association s'interroge : « Faut-il envisager de constituer une milice pour qu'enfin le quartier, commerçants et riverains confondus, puisse prétendre à la sécurité et à la tranquillité ? » Une caméra de surveillance a pourtant été installée au fond de la place et, le 3 novembre, un représentant de l'association de quartier avait même remercié, pour ce geste, Christian Bouillé, adjoint au

maire en charge de la sécurité (l'Accroche n°5). Et si on enfermait tous les jeunes ?

Surenchère policière

« Pour être dans la norme nationale de 1 policier pour 1 000 habitants », il faudrait 250 policiers municipaux (contre 114) à Montpellier, affirme le député (UMP) et candidat à la mairie, Jacques Domergue. Faux répond Christian Bouillé, l'adjoint (PS) à la sécurité. En France, il y a « 1 policier municipal pour 3 800 habitants » alors qu'à Montpellier on en est à 1 pour 2 142 habitants ce qui place Montpellier dans les 5 premières villes françaises en terme d'effectifs municipaux (L'Hérault du jour, 9/5). La campagne des municipales s'annonce sacrément palpitante.

Vitesse limitée à 90 km/h

Afin de réduire la pollution atmosphérique, le préfet a décidé de limiter la vitesse à 110 km/h au lieu de 90 du 1^{er} juin au 4 septembre. Ce n'est pas sur l'autoroute A9 mais sur le périphérique toulousain que cette mesure s'applique (Midi Libre, 23/5). Au droit de Montpellier la vitesse est limitée à 110 km/h depuis le 25 juin 2005.